
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 13 (1985)

DOI: 10.11588/fr.1985.0.52302

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

qu'il expose lui ait été inspiré par Hincmar. Quinze ans après, les mêmes idées se retrouvent à Quierzy ou à Savonnières, mais infléchies par les vicissitudes politiques: les évêques, s'ils doivent au roi le *consilium* et l'*auxilium*, peuvent aussi le juger car ils sont les »trônes de Dieu«; ensemble ils doivent restaurer l'*ordo ecclesiasticus* que la discorde des rois a trop longtemps fait oublier.

Au delà du désir de régler les affaires bien connues d'Ebbon, de Drogon, de Wénilon ou de Gottschalk, apparaît une volonté assez impuissante de réforme qui éclaire indirectement la composition à cette époque des faux Isidoriens. Plus encore que des mœurs du clergé, il s'agit d'établir le pouvoir des évêques et des métropolitains et de protéger le patrimoine de l'Eglise; l'obligation de payer la dîme est simplement rappelée; de la discipline du mariage, il est fort peu question; les quatre-vingt-trois canons de Meaux-Paris (845-846) expriment bien les revendications des évêques que le roi ne devait que très partiellement satisfaire. Il est remarquable que ce soit dans les textes plus méridionaux, le concile (ou plutôt le capitulaire) de Toulouse de 844 et le concile de Valence que l'on trouve un tout autre ton: les préoccupations pastorales l'emportent comme le désir de protéger les curés contre les excès des évêques et des laïques.

Beaucoup de canons proviennent de collections antérieures (tout particulièrement, semble-t-il, de l'*Hispana*) et plus d'une centaine seront repris par les canonistes: 73 par Régino de Prüm, 62 par Burchard, 67 par la *Collectio XII partium*, 70 par Yves de Chartres. Vingt-cinq parviendront jusqu'à Gratien, douze venant du concile de Meaux-Paris, sept des conciles de Mayence.

C'est à l'usage qu'apparaîtront mieux l'importance et l'intérêt du livre. L'excellence des tables et de l'index, la perfection de la typographie en rendent la consultation facile et agréable et celle-ci permettra d'en découvrir toutes les richesses: *Divitiis et multo splendidus auro*.

Paul OURLIAC, Toulouse

Franz KERFF, *Der Quadripartitus*. Ein Handbuch der karolingischen Kirchenreform. Überlieferung, Quellen und Rezeption, Sigmaringen (Thorbecke) 1982, 124 p., 2 ill. (Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter. Hg. von Raymund Kottje und Hubert Mordek, 1).

H. Mordeck et ses disciples poursuivent patiemment l'étude et la publication des recueils canoniques du haut moyen âge dont l'importance et l'intérêt ne sont plus à dire. Le *Quadripartitus* est l'un de ces recueils et la date qui lui est attribuée (deuxième ou troisième quart du IX^e siècle) est voisine de celle des faux isidoriens; il se propose, comme ceux-ci, de fixer les principes d'une réforme de l'Eglise et d'imposer une plus stricte discipline: qu'il s'agisse de l'autorité des évêques dans leur diocèse, du respect par les prêtres de la discipline cléricale ou de l'instruction des laïques.

Il n'y a cependant aucune parenté entre les deux collections. Le *Quadripartitus* appartient plutôt au courant des *capitula episcoporum*, tels ceux de Théodulphe d'Orléans, d'Hincmar de Reims et de Rodolphe de Bourges, dont le souci est, par réaction contre les pénitentiels, de propager les *regula canonum* et les *instituta sanctorum patrum*. L'ouvrage comprend quatre livres (d'où son titre) d'importance fort inégale: les trois premières parties (de 19, 53 et 84 canons) reprennent des fragments patristiques et des règles canoniques de portée surtout morale (saint Augustin, Cassiodore, saint Grégoire, Isidore de Séville, Smaragde), mais aussi des textes plus rares, comme la règle de saint Fructueux (I, 15; II, 14; IV, 162), qui circulaient à l'époque carolingienne et que l'on retrouve dans divers recueils dont l'origine allemande est certaine (par exemple, dans la collection de saint Emmeran de Ratisbonne). Le quatrième livre comporte 382 canons, beaucoup de même origine, beaucoup aussi empruntés à des conciles mérovingiens ou à des manuels de confesseurs, indiquant les péchés et la pénitence qu'ils appellent, mais aussi les vertus qui s'imposent aux fidèles et surtout aux clercs. Le livre a été écrit

ad corrigendos vel instruendos mores humanos. La préface annonce qu'il sera successivement traité des vertus du prêtre, des péchés véniels, des péchés mortels, enfin des divers péchés. Quelques manuscrits – notamment le beau manuscrit de Stuttgart reproduit au début du livre – donnent d'ailleurs comme titre à l'œuvre: *De vita sacerdotum qualis sit*.

Les neuf manuscrits conservés sont longuement étudiés et ils sont répartis, d'après les concordances textuelles relevées, en cinq familles, les plus anciens paraissant être les deux manuscrits du Vatican qui ont été les premiers connus. Le recueil est très proche du pénitentiel d'Halitgaire, évêque de Cambrai de 817 à 831, et emprunte aux mêmes sources, notamment à la *Dacheriana* dans sa version B. Il est également proche des pénitentiels de Raban Maur. Il a d'ailleurs été attribué à l'un et à l'autre et cette attribution, rejetée ici avec de bons arguments, heurterait même la simple logique: Halitgaire aurait pu remanier son livre, y ajouter de nouveaux textes, mais il est peu concevable qu'il ait compilé deux livres ayant le même objet. Si l'œuvre demeure anonyme, elle paraît bien appartenir à la région rhénane ou rémoise (nous pencherions volontiers pour Reims). Les emprunts faits aux livres de Cumméan et du Pseudo-Egbert ne peuvent contredire cette origine.

Le nombre même des manuscrits conservés suffit à prouver le succès que connût le *Quadripartitus*. M. K. le compare aux diverses collections des X^e et XI^e siècles qui ont pu lui faire des emprunts. Ceux d'Ives de Chartres sont assez peu nombreux et concernent les règles monastiques. La collection dite de Semur-en-Auxois, récemment étudiée, les *Excerpta Egberti* se bornent à reprendre quelques textes du livre IV (dont beaucoup existaient dans la *Dacheriana*). Comme l'avait déjà indiqué Paul Fournier, l'influence sur la collection dite IIa de Milan (dont l'origine rémoise est maintenant admise) et sur Reginon de Prüm est, au contraire, très nette. La première emprunte, en gardant leur ordre, 39 canons du livre II, 10 canons du livre III et 153 canons du livre IV. La dette de Reginon de Prüm, qui écrit vers 906, est moins nette que ne l'avait cru Wassersleben, les mêmes textes figurant dans le *Quadripartitus* et dans la *Dacheriana* et pouvant avoir été pris dans celle-ci.

L'étude de M. K. est remarquable de précision et d'érudition. Le seul regret que l'on puisse exprimer, et il ne concerne en rien la qualité du travail, tient à la méthode adoptée. Chaque collection de l'époque a ses tendances et son esprit; les textes ne sont recueillis que pour être utilisés et le choix qui est fait n'est jamais indifférent. Il eut été utile, spécialement pour le livre IV, d'indiquer plus précisément au moins l'*incipit* des textes (assez peu nombreux, il est vrai) qui n'ont pu être identifiés. Une édition complète ne peut être, hélas! envisagée: elle aurait pourtant été l'accomplissement normal de l'étude de M. K. et lui aurait donné sa véritable portée.

Paul OURLIAC, Toulouse

Günter HÄGELE, *Das Paenitentiale Vallicellianum I. Ein oberitalienischer Zweig der frühmittelalterlichen kontinentalen Bußbücher. Überlieferung, Verbreitung und Quellen*, Sigmaringen (Thorbecke) 1984, 107 p. (Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter, 3).

Les pénitentiels ont joué un rôle important non seulement dans la pratique, mais aussi dans la théologie de la pénitence. On est heureux de constater que les efforts sérieux déployés autour de Raymund Kottje (Ratisbonne, Augsburg et enfin Bonn), dans le cadre du projet de recherche »Erfassung und Untersuchung der frühmittelalterlichen kontinentalen Bußbücher« qu'il dirige, portent leurs premiers fruits. Après l'édition et l'étude du pénitentiel *Remense* par F. B. Asbach (Regensburg, 1977) ont paru l'étude, tant attendue et souvent citée, de R. Kottje sur le pénitentiel d'Halitgaire et ceux de Rhaban Maur (Berlin, New York 1980), la dissertation de Franz Kerff sur le *Quadripartitus* qui ouvre la présente série (1982) et enfin le livre de Günter Hägele que nous recensons. Ces études, sauf la première, sont veuves de texte: nous attendons